

AR PREFECTURE

006-210600110-20200616-10-DE
Reçu le 23/06/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 – EPIDEMIE COVID-19 – SARL CAO – ETABLISSEMENT BALNEAIRE –
PARTIE RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – EXONERATION
PARTIELLE DE LA REDEVANCE DOMANIALE ANNUELLE

Séance Publique Ordinaire du 16 JUN 2020
A 19 heures 30 au gymnase municipal « Pascal Manini »
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sophie REID, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Gérald MARIN.

QUORUM : 14

PRESENTS : 27

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 10 juin 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20200616-10-DE
Reçu le 23/06/2020



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

X - EPIDEMIE COVID-19 – SARL CAO – ETABLISSEMENT BALNEAIRE –
PARTIE RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – EXONERATION
PARTIELLE DE LA REDEVANCE DOMANIALE ANNUELLE

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,
Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
Vu le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
Vu le sous-traité d'exploitation du 15 février 2016 modifié par avenants,
La commune de Beaulieu-sur-Mer, personne morale de droit public, est propriétaire du snack/buvette « Le Petit Chose », situé sur le domaine public communal, au 14, avenue Fernand Dunan à Beaulieu-sur-Mer.

La SARL CAO assure l'exploitation d'un établissement de bains situé plage de la Baie des Fourmis au titre d'un sous-traité d'exploitation du 15 février 2016, dont la partie relevant du domaine public maritime et l'ensemble des missions qui s'y rattachent ont été retirés par avenant n°2 du 19 décembre 2019, du fait que la Métropole Nice Côte d'Azur est depuis le 1er janvier 2020 seule compétente pour la gestion des plages naturelles de Beaulieu-sur-Mer.

En raison de l'épidémie de Covid-19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et prolongé jusqu'au 10 juillet 2020 par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020.

Par arrêté du 14 mars 2020 modifié portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, il a été décidé la fermeture administrative des entreprises et des commerces non indispensables à l'activité économique.

L'impact économique négatif de la crise sanitaire résultant de l'épidémie de Covid-19 a fragilisé l'activité économique locale, notamment celle de l'établissement de bains « Anao Plage » qui est resté fermé du 15 mars au 05 juin 2020.

Il convient d'accompagner cet établissement à surmonter cette crise en l'exonérant partiellement du paiement de la redevance domaniale annuelle d'un montant de 52714€.

AR PREFECTURE

006-210600110-20200616-10-DE
Reçu le 23/06/2020



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A 23 VOIX POUR

ET 4 VOIX CONTRE (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN),

- EXONERE partiellement du paiement de la redevance domaniale annuelle la SARL CAO, ayant son siège social à la plage de la Baie des Fourmis à Beaulieu-sur-Mer,
- DIT que la période retenue est celle du deuxième et du troisième trimestre 2020,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20200616-10-DE
Reçu le 23/06/2020

